

Communauté de communes
**Civraisien
en Poitou**



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU SUD-VIENNE

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Les EPCI composant le territoire Sud-Vienne :

- **la communauté de communes du Civraisien-en-Poitou**, représentée par M. Jean-Olivier GEOFFROY, son Président,
 - **la communauté de communes de Vienne et Gartempe**, représentée par Mme Annie LAGRANGE, sa Présidente
- ci-après dénommés les EPCI.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Civraisien-en-Poitou en date du 13/02/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Sud-Vienne et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de Vienne et Gartempe en date du 27/02/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Sud-Vienne et autorisant sa Présidente à le signer.

--*-*-*-*-*-*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Sud Vienne a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : le Sud-Vienne

Situé à proximité de la Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers, le Sud-Vienne est un vaste territoire rural de 95 communes, 67 300 habitants, composé de deux intercommunalités, la CC Vienne-et-Gartempe (55 communes) et la CC du Civraisien-en-Poitou (40 communes).

Doté d'un modèle de développement de type « productif-social-retraité », le Sud Vienne voit sa trajectoire de développement dépendre de plus en plus des mécanismes de redistribution et de moins en moins de ses capacités productives concurrentielles.

Son attractivité résidentielle et touristique se traduit par un déficit en revenus résidentiels dans le processus de captation de richesses.

Très fortement exposé aux cycles économiques récessifs (2008-2009 et 2011-2014), le tissu productif local n'a pas réussi à tirer profit des courts cycles de reprise qui se sont succédé durant cette période (2009-2011 et 2014-2015). Il a enregistré des pertes d'emplois importantes.

La revitalisation de l'économie passe par une relance des activités productives et une dynamisation des activités présentielle, des pistes de développement, entre autres, dans la filière culturelle, en intégrant des usages numériques. L'agriculture, essentielle sur ce territoire, a connu des mutations. Elle est appelée à mieux répondre aux attentes sociétales comme aux exigences environnementales, et à s'adapter aux changements climatiques. La transformation des produits agricoles reste à dynamiser.

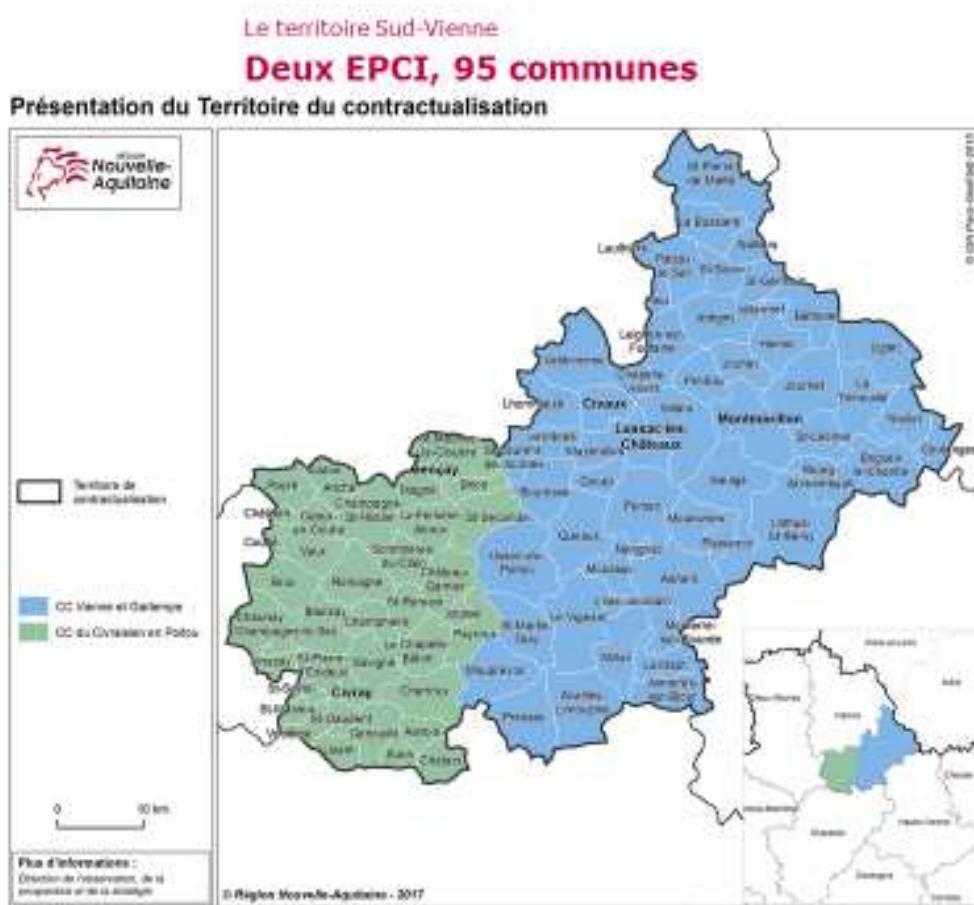
Les fortes aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, de même que l'existence d'équipements de loisirs sont de nature à mettre en place et promouvoir une identité touristique.

Favoriser l'attractivité du territoire implique d'améliorer l'offre de logements et l'offre d'équipements et de services. L'adaptation de l'offre de transports en commun et le développement de transports propres est un complément indispensable pour accompagner l'attractivité de ce territoire peu dense.

Attirer en particulier des jeunes actifs et des cadres est un véritable défi pour le Sud-Vienne afin de renforcer la captation de richesses, dynamiser la création d'emplois et l'innovation et de renouveler la ressource en main-d'œuvre.

La diversification du modèle de développement passera nécessairement par une relance des activités productives combinée à une augmentation de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire. Le Sud-Vienne a tout à gagner à devenir un territoire « interconnecté », ouvrant les acteurs locaux à des mises en réseau porteuses et sur des coopérations interterritoriales notamment avec le Grand Poitiers.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en [annexe 1](#).



1. La situation de vulnérabilité du territoire Sud-Vienne

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes de la façon suivante :

- Civraisien-en-Poitou : situation intermédiaire,
- Vienne et Gartempe : situation vulnérable.

2. La stratégie de développement du Sud-Vienne

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 3 axes :

1. Renforcer le tissu productif local et favoriser un modèle de développement plus durable

Il s'agit de maintenir et renforcer une économie de proximité.

- Dynamiser le tissu économique local : mieux connaître et mieux répondre aux besoins des entrepreneurs (notamment en matière de formation ou de communication sur compétences et savoir-faire locaux).
- Maintenir une économie de proximité, garante du lien social et des savoir-faire du territoire : l'artisanat et le commerce sont des points d'ancrage du territoire et de ses habitants. Ces activités participent à l'attractivité du territoire et doivent bénéficier d'une attention particulière.
- Accompagner les mutations agricoles et encourager les bonnes pratiques durables pour mieux répondre aux exigences environnementales et aux attentes sociétales : l'agriculture doit être accompagnée dans l'évolution de ses pratiques pour mieux répondre aux enjeux économiques, sanitaires et environnementaux.
- Accompagner la transition énergétique du territoire durable et les démarches de sauvegarde et de protection des milieux naturels : la transition énergétique s'inscrit au cœur d'un défi pluridisciplinaire ; social, environnemental, économique. Le territoire et ses acteurs constituent un maillon essentiel pour engager des actions concrètes qui contribuent à la transition énergétique.
- Renforcer l'offre résidentielle en faveur des entrepreneurs : pour mieux répondre à l'évolution des besoins des entrepreneurs le territoire proposera une offre immobilière adaptée : coworking, tiers lieux, ZAE.

Projets-clés :

Formation adaptée aux besoins des entreprises, multiple rural, étude stratégique sur l'état du commerce, approvisionnement de proximité.

2. Intégrer le Sud-Vienne dans un espace élargi, affirmer son attractivité et sa capacité à générer de l'activité

Cet axe stratégique vise à promouvoir le territoire en développant ses atouts dans les domaines du tourisme, de la santé, de la mobilité, de l'habitat...

- Structurer l'offre touristique, développer une capacité d'accueil de qualité, valoriser et promouvoir le patrimoine local : les atouts sont nombreux (bâti remarquable et milieux naturels) mais doivent être valorisés et préservés pour faire connaître le territoire comme destination touristique.
- Favoriser l'attractivité du territoire par un développement harmonieux des centres-bourgs, une politique d'habitat et de revitalisation commerciale équilibrée : cette politique est nécessaire pour attirer notamment les jeunes et les cadres.

- Structurer l'offre de soin et encourager le développement de la Silver-Economie : la « seniorisation » de la société peut constituer un levier de développement économique et une filière industrielle d'avenir.
- Faciliter la mobilité en adaptant l'offre de transport en commun et en développant des transports propres : il convient répondre aux problèmes de mobilité en veillant à un aménagement du territoire équilibré, indispensable à la cohésion sociale, à la dynamique d'emploi et à l'accès aux services.

Projets-clés :

- restructuration de l'offre touristique,
- valorisation des abbayes,
- création résidence habitat jeune,
- étude sur le potentiel de création d'activité autour de la silver économie,
- maisons de santé pluri professionnelles,
- pôle multimodal.

3. Faire du Vivre Ensemble un levier de la dynamique et de l'identité du territoire

Par-delà de l'opportunité d'offrir à tous les habitants un bien vivre, il s'agit de donner une image attractive du territoire pour attirer de nouvelles populations.

- Soutenir la filière culturelle et son développement numérique, marqueur du territoire et levier de développement économique : il est indispensable de soutenir la culture qui est facteur d'attractivité touristique et de retombées économiques. De plus, en tant que composante des services à la population, elle est un facteur d'attrait de nouvelles populations. La vie culturelle participe à la qualité de vie en milieu rural. La mise en place d'une stratégie de développement culturel ambitieuse à l'échelle du Sud-Vienne peut enrichir un ancrage et structurer le territoire.
- Développer l'accès au sport : il s'agit de compléter le maillage territorial en équipements sportifs, tout en rénovant les structures existantes.

Projets-clés :

- mise en réseau offre culturelle,
- création salles de cinéma,

Les chantiers à venir :

- **Stimuler l'écosystème d'innovation dans le domaine de la Silver économie**
La Région a engagé une réflexion sur le développement d'une économie à destination des personnes âgées. Les projets de ce territoire qui relèvent de ce secteur d'activité pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.
- **Relancer l'attractivité des centres-bourgs**
De nombreux centres-bourgs perdent de leur attractivité et de leur dynamisme. Les démarches de revitalisation doivent être le résultat d'une réflexion et d'une vision pour le territoire par une approche globale qui prend en compte l'ensemble des composantes : habitat, commerces, services...
Les aménagements de voirie, mises aux normes, accessibilité, amélioration des conditions de circulation, ne constituent pas des opérations de dynamisation de centres-bourgs.
Les projets pré-identifiés par les territoires pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.

- **Développer des Circuits courts**

Le développement des circuits-courts est en plein essor. L'urgence écologique oblige à retisser des liens entre les territoires urbains et ruraux. Pour cela, il faut recréer un système de distribution alimentaire pensé et appréhendé dans son ensemble. Favoriser cette pratique c'est porter une attention particulière au mode de production, de transformation, de logistique, de distribution. Les projets pré-identifiés par les territoires pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.

- **Réaliser le programme LEADER 2015-2020**

Au titre du Programme Leader une dotation FEADER a été attribuée d'un montant de :

- 1 454 720 € au GAL du Civraisien en Poitou,
- 1 518 111 € au GAL du Sud-Est Vienne (Vienne et Gartempe et une partie du Châtelleraudais).
- La Région mobilisera un financement pour soutenir les plans de développement de chaque GAL dans le respect des règlements sectoriels régionaux.

- **Exécuter le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Lycées**

La Région Nouvelle-Aquitaine consacre 1.2 milliards d'euros à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'apprentissage des lycéens à travers son programme prévisionnel d'investissements 2017-2021.

Dans ce cadre, il est prévu de consacrer :

Pour la ville de Civray :

- 3 600 000 €, en faveur du lycée Les Terres Rouges,

Pour la ville de Montmorillon :

- 2 000 000 €, en faveur du lycée Jean Marie Bouloux,
- 6 450 000 €, en faveur du lycée Jean Moulin,
- 2 500 000 €, en faveur du lycée Raoul Mortier.

Soit, 14 550 000 € en faveur de ce territoire.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Sud Vienne.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement et sous réserve de répondre aux conditions ci-dessous indiquées.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu et de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Sud-Vienne feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 3 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

Le Président de la Communauté de
communes du Civraisien-en-Poitou

Jean-Olivier GEOFFROY

La Présidente de la communauté de
Vienne et Gartempe

Annie LAGRANGE

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

Synthèse du diagnostic du territoire Sud-Vienne

Situé à proximité de la Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers, le Sud-Vienne est un vaste territoire rural de 95 communes, 67 300 habitants, composé de deux intercommunalités, la CC Vienne-et-Gartempe et la CC du Civraisien-en-Poitou. Chacune d'elle est constituée autour d'un pôle principal, respectivement Montmorillon, Sous-Préfecture de la Vienne, et Civray. Ce territoire, à l'écart des axes autoroutiers et des axes ferroviaires majeurs, est traversé par deux axes routiers structurants Nord-Sud, la N10 et la N147 qui le relient à Poitiers, Angoulême, Limoges. Il est desservi par des liaisons TER (Poitiers-Limoges et Poitiers-Angoulême). Il reste insuffisamment connecté par sa couverture haut-débit et THD, ainsi que téléphonie mobile.

Une gouvernance à construire

Les deux communautés de communes, résultant elles-mêmes de fusions récentes, n'ont pas l'habitude de réflexions communes et ont à construire une gouvernance. Le territoire de contractualisation correspond au périmètre qu'elles ont retenu pour l'élaboration d'un SCoT. Les acteurs locaux font le constat qu'ils entretiennent des visions « cloisonnées ». Elus, entreprises et usagers n'ont pas mis en place de véritable espace « d'intelligence collective ». L'existence d'un Club d'entreprises (CESV) peut constituer un atout.

Un modèle de développement mis à mal

Le territoire Sud-Vienne affiche des modalités de fonctionnement socio-économique plutôt déséquilibrées. Doté d'un modèle de développement de type « productif-social-retraité », il voit sa trajectoire de développement dépendre de plus en plus des mécanismes de redistribution (les transferts sociaux et les pensions de retraite) et de moins en moins de ses capacités productives concurrentielles, pourtant historiquement très ancrées et relayées depuis les années 90 par l'implantation de la centrale nucléaire de Civaux. Son attractivité résidentielle et touristique, encore restreinte, se traduit par un déficit en revenus résidentiels dans le processus de captation de richesses. En effet, le déficit de revenus touristiques et de revenus « pendulaires », importés par les actifs qui résident dans le territoire et qui travaillent à l'extérieur, n'est pas compensé par la nette surreprésentation des pensions de retraite, liée au vieillissement avancé de la population. Ainsi la captation de revenus résidentiels, moteur majeur des économies locales, se trouve largement sous-mobilisée sur le territoire et limite les créations d'emplois présentiels.

Une économie marquée par l'effondrement de la sphère productive

Le tissu productif a subi comme partout une profonde transformation depuis les années 70. Le développement de l'économie présente, tournée vers la

satisfaction des populations résidentes et des touristes, n'explique que très partiellement ces mutations. Cette sphère de l'économie, poussée par les forces de la consommation locale, s'est en effet développée à un rythme bien moindre que dans la région ou en France. La trajectoire économique du territoire se caractérise surtout par un effondrement de la sphère productive concurrentielle et exportatrice. La « Grande récession », impulsée en 2008 par la crise financière internationale, est venue amplifier ce long processus de restructuration. Très fortement exposé aux cycles économiques récessifs (2008-2009 et 2011-2014), le tissu productif local n'a pas réussi à tirer profit des courts cycles de reprise qui se sont succédé durant cette période (2009-2011 et 2014-2015). Il a enregistré des pertes d'emplois extrêmement intenses (- 10,7 % de baisse entre 2008 et 2015). Peu de secteurs d'activité ont réussi à sortir indemnes de cette période. Seuls les secteurs *Fabrication électrique, Arts, spectacles & activités récréatives, Activité pour la santé humaine, Activité de services administratifs et de soutien et Production et distribution électrique, de gaz, vapeur et air conditionnée* ont créé de l'emploi entre 2008 et 2015.

Des marges de développement

Les mauvaises performances économiques du territoire ne doivent cependant pas être imputées à une orientation sectorielle défavorable, mais bien plus à l'incapacité du territoire à mobiliser ses propres ressources et spécificités (effet local). En effet, il apparaît que les performances de créations d'emplois du territoire demeurent nettement moins bonnes que ce l'on aurait pu attendre compte tenu de sa structure de spécialisation.

Un autre signe de perte de vitalité économique peut être lu dans la faiblesse du taux de création d'entreprise qui, de surcroît, souffre d'une baisse comme partout ailleurs. Il est à l'origine d'un moindre renouvellement du tissu d'entreprises qu'en moyenne en Nouvelle Aquitaine et en province.

La revitalisation de l'économie passe par une relance des activités productives et une dynamisation des activités présentielles. Elle doit tenir compte de la place majeure qu'occupe aujourd'hui la centrale nucléaire de Civaux, en tant que principal employeur. Le devenir de la filière nucléaire mérite d'être anticipé et les initiatives existantes en termes de production d'énergie renouvelable (bois-énergie, photovoltaïque, méthanisation, éolien ...) valorisées et amplifiées en tirant profit des ressources locales tant agricoles que naturelles.

Les acteurs locaux relèvent des pistes de développement, entre autres, dans la filière culturelle, en intégrant des usages numériques.

L'agriculture, essentielle sur ce territoire, a connu des mutations en termes d'orientation : l'élevage ovin est en difficulté dans le Montmorillonnais, la culture céréalière gagne le Civraisien. Elle est appelée à mieux répondre aux attentes sociétales comme aux exigences environnementales, et à s'adapter aux

changements climatiques. L'agriculture bio, les circuits courts, l'agrotourisme émergent mais sont encore peu développés. Les industries agro-alimentaires ne sont pas surreprésentées : la transformation des produits agricoles reste à dynamiser.

Vers une meilleure lisibilité de l'offre touristique

Le déficit d'attractivité touristique trouve probablement son origine dans le faible développement de l'offre touristique marchande (la capacité d'accueil touristique du territoire apparaît nettement inférieure aux autres territoires ruraux néo-aquitains) et une insuffisante montée en gamme. Les fortes aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, de même que l'existence d'équipements de loisirs (centre de plein air de Lathus, Vallée des Singes ...) sont de nature à mettre en place et promouvoir une identité touristique.

Un frémissement d'attractivité à démultiplier

Quelques signaux positifs se dessinent en termes d'attractivité : après une longue période de déprise démographique à l'image des territoires ruraux néo-aquitains, le Sud-Vienne enregistre depuis le début des années 90 un solde migratoire positif. Cette attractivité résidentielle récente reste cependant limitée en volume et géographiquement. Elle est circonscrite à la frange nord du territoire, qui s'inscrit dans la périurbanisation du Grand Poitiers. Le solde migratoire compense à peine un solde naturel résolument négatif à l'échelle du territoire, qui résulte d'un vieillissement accentué de la population. Le nombre d'habitants se stabilise donc. L'arrivée de nouvelles populations limite le vieillissement de la population qui reste cependant préoccupant, notamment en termes de renouvellement de la population active.

Le faible poids des revenus « pendulaires » dans la captation de revenus extérieurs semble traduire une intégration au final relativement modérée dans la trajectoire de développement de la CA du Grand Poitiers, bien que la proximité de celle-ci polarise l'essentiel des mouvements pendulaires du Sud-Vienne et des transferts de richesses qui vont avec. Il semble primordial de développer cet important potentiel de revenus pour le territoire et plus largement de favoriser l'attractivité du territoire en améliorant l'offre de logements et l'offre d'équipements et de services. Le parc de logements, plutôt ancien, se renouvelle peu. Il est marqué par un taux de vacance élevé et une représentation plutôt réduite du parc locatif HLM et privé qui ne favorise pas l'accueil de nouveaux arrivants. L'offre d'équipements apparaît sous-dimensionnée, notamment pour les équipements les plus courants (de proximité et de la gamme intermédiaire). Les aménités naturelles dont bénéficie le territoire, une intense vie associative, sa dotation plutôt favorable en équipements sportifs, de loisirs et culturels sont par ailleurs des atouts. L'adaptation de l'offre de transport en commun et le développement de transports propres (covoiturage, auto-partage, véhicules électriques ...) est un complément indispensable pour accompagner l'attractivité de ce territoire peu dense.

Attirer en particulier des jeunes actifs et des cadres est un challenge pour le Sud-Vienne afin de renforcer la captation de richesses, dynamiser la création d'emplois et l'innovation et de renouveler la ressource en main-d'œuvre. Un tel brassage aurait aussi pour vertu d'amplifier la montée en qualification de la population déjà amorcée. Si la population apparaît globalement sous-qualifiée, ce n'est en effet pas le cas des moins de 40 ans. Ils sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur qu'en moyenne dans les territoires ruraux néo-aquitains et moins souvent sans diplôme qualifiant.

Eviter de glisser vers un modèle de type « social-retraité »

Les répercussions sociales du modèle de développement sont mitigées. D'un côté, la précarité de l'emploi et le niveau de chômage, bien qu'en croissance, demeurent moins élevés qu'en moyenne dans la région et en province. De l'autre, le niveau de revenu des ménages demeure plutôt faible et le taux de pauvreté sensiblement supérieur aux territoires de référence, quelle que soit la tranche d'âge. Ce dernier constat appelle une vigilance particulière. La concomitance de l'ancienneté du parc de logements et d'une offre de transport réduite expose par ailleurs le territoire à des risques de précarité énergétique.

Plus globalement, si le Sud Vienne ne sort pas de la trajectoire défavorable dans laquelle se trouve inscrite sa sphère productive, il est exposé à une dégradation de sa situation sociale. La composante productive du modèle de développement pourrait s'effacer et laisser la place aux seuls mécanismes de compensation que sont les revenus de socialisation (revenus sociaux et pensions de retraite) sans que les revenus résidentiels ne puissent assumer de véritable fonction d'amortisseur. Ce glissement pourrait conduire à l'émergence d'un modèle de développement de type « social-retraité » aux « performances » sociales particulièrement défavorables.

Des enjeux stratégiques

La question de la diversification du modèle de développement constitue à cet égard une priorité stratégique de première importance. Y répondre passera nécessairement par une relance des activités productives combinée à une augmentation de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Le Sud-Vienne se doit de démentir l'idée reçue dévalorisante et semble-t-il trop répandue d'une « campagne où il n'y a pas de travail », « vieillissante parce que les jeunes la quittent ». Une ambition nouvelle s'impose, s'appuyant sur la prise de conscience des ressources du territoire et la mise en synergie des acteurs.

La proximité de l'agglomération poitevine est aujourd'hui vécue comme une « dépendance au Grand Poitiers » plutôt que comme une source de revenus pendulaires et de développement de l'économie locale. Le Sud-Vienne a tout à

gagner à devenir un territoire « interconnecté », ouvrant les acteurs locaux à des mises en réseau porteuses et sur des coopérations interterritoriales notamment avec le Grand Poitiers (que ce soit en termes d'accueil de population, développement économique, touristique, offre de transport ...).

Au final, **quatre enjeux-clés ressortent** :

- **Renforcer le tissu productif local et favoriser un modèle de développement plus durable (Stimuler les activités endogènes pour produire plus de valeur ajoutée dans une approche durable).**
Cet enjeu recouvre la dynamisation des activités aussi bien productives exportatrices que présentielle, au service de la population résidente et des touristes. La prise en compte de l'approche durable de ces activités devient incontournable pour préserver les ressources, lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère, développer des modes de production et de consommation responsables.
- **Mettre en place une gouvernance ouverte de projet à l'échelle du Sud-Vienne**
Il s'agit de définir la manière dont les acteurs locaux s'associent pour travailler à cette nouvelle échelle territoriale. La gouvernance doit impliquer maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'usage, et coordonner financements publics et privés. Elle nécessite de prévoir un suivi continu des actions menées et une réflexion prospective. Elle n'exclut pas un principe de subsidiarité entre les deux CC.
- **Intégrer le Sud-Vienne dans un espace élargi, affirmer son attractivité et sa capacité à générer de l'activité (Intégrer le Sud-Vienne dans un espace élargi pour mieux exploiter les ressources exogènes nécessaires à son développement).**
Le territoire ne dispose pas de toutes les ressources pour se développer. Il a besoin de mobiliser des ressources externes (revenus, accueil de population, savoir-faire, innovations, équipements ...), dans la proximité et au-delà pour renforcer ses capacités de développement, en mettant en avant ses spécificités propres.
- **Faire du vivre ensemble un levier de la dynamique locale et de l'identité du territoire**
La cohésion sociale et territoriale, la participation des acteurs à l'identité du territoire sont à envisager à cette nouvelle échelle territoriale. La vie associative, culturelle et sportive constitue une des facettes.

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES				
Axe 1 : Renforcer le tissu productif local et favoriser un modèle de développement plus durable										
1.1 : Dynamiser le tissu économique local : mieux connaître et mieux répondre aux besoins des entrepreneurs (notamment en matière de formation ou de communication sur les compétences et savoir-faire locaux).										
Projets structurants										
1	<u>Création d'un annuaire des compétences et produits des entreprises</u>	Communauté de Communes Vienne et Gartempe	30 000 €	Maxi : 15 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE				
2	Analyse des besoins en formations courtes adaptées à l'économie locale	Club des Entrepreneurs du Sud Vienne		Accompagnement des services de la Région, préalable à la mise en place d'une démarche de type GPECT, et pouvant donner lieu à une struturation du Club d'entreprises sur les enjeux RH	FORMATION					
1.2 : Maintenir une économie de proximité, garante du lien social et des savoir-faire du territoire : l'artisanat et le commerce sont des points d'ancre du territoire et de ses habitants. Ces activités participent à l'attractivité du territoire et doivent bénéficier d'une attention particulière										
Projets structurants										
3	<u>Services de proximité en milieu rural (derniers commerces et multiples ruraux à Paizay le Sec, Romagne, ...)</u>	Commune de Paizay le Sec		Maxi : 60 000 € par multiple rural		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
Projet en amorçage										
	> Mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation sur le Sud Vienne					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
1.3 : Accompagner les mutations agricoles et encourager les bonnes pratiques durables L'agriculture doit être accompagnée dans l'évolution de ses pratiques pour mieux répondre aux enjeux économiques, sanitaires et environnementaux.										
Projet en amorçage										
	> Animation et développement de programmes anti-gaspillage alimentaire, approvisionnement de la RHD en produits locaux (Association Mont'Plateau...)					AGRICULTURE				
1.4 : Renforcer l'offre résidentielle en faveur des entrepreneurs Pour mieux répondre à l'évolution des besoins des entrepreneurs, le territoire étudiera une offre immobilière adaptée : coworking, tiers lieux, ZAE.										
Projets structurants										
4	<u>Réaliser un schéma d'accueil des activités économiques</u>	Sud-Vienne	30 000 €	Maxi : 15 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
Projets en amorçage										
	> Développer les espaces d'accueil d'activité : tiers-lieux, co-working (Usson, Couhé, Charroux, Sillars...) > Création d'un éco-hameau (ateliers partagés, éco-gîtes) à Lathus					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TIERS LIEUX				
Axe 2 : Intégrer le Sud-Vienne dans une espace élargi, affirmer son attractivité et sa capacité à générer de l'activité										
2.1 : Promouvoir le bâti remarquable et naturel, signature identitaire du Sud-Vienne et développer une capacité d'accueil de qualité. Les atouts sont nombreux (bâti remarquable et milieux naturels) mais doivent être valorisés et préservés pour faire connaître le territoire comme destination touristique à part entière										
Projets structurants										
5	Structuration de l'offre touristique	Sud-Vienne	935 490 €		Projets à étudier dans le cadre de l'APP NOTT pour un soutien des actions	TOURISME				
6	Développement Abbaye de Saint Savin (scénographie, numérique, communication...)	Etablissement Public de Coopération Culturelle St Savin Sur Gartempe et Vallée	557 610 €	Maxi : 20% plafonnée à 500 000 € des dépenses éligibles		TOURISME/PATRIMOINE				
7	Valorisation du site de Morthemer	Commune de Valdivienne	500 000 €	Max : 50% sur l'étude de faisabilité - Aide au conseil	Avis favorable pour une étude d'impact et de faisabilité touristique	TOURISME				
Projets en amorçage										
	> Mise en réseau des sites patrimoniaux remarquables, mise en valeur et préservation des édifices (de Charroux, de Valence...) > Création d'une destination touristique Sud-Vienne s'appuyant sur des marqueurs territoriaux et identitaires communs, > Réhabilitation de gîte de groupes (Commune de St-Macoux)					PATRIMOINE / TOURISME				

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
2.2 : Favoriser l'attractivité du territoire par un développement harmonieux des centres-bourgs, une politique d'habitat et de revitalisation commerciale équilibrée. Cette politique est rendue nécessaire pour attirer notamment les jeunes et les cadres						
Projets en amorçage						
	> Création d'une résidence Habitat Jeune à Montmorillon > Etude stratégique pour la mise en place du dispositif régional "Un, deux, toit" pour l'hébergement temporaire des jeunes					URBANISME / SERVICE HABITAT LOGEMENT
2.3 : Structurer l'offre de soin et encourager le développement de la Silver Economy La "séniorisation" de la société peut constituer un levier de développement économique et une filière d'avenir						
Projets structurants						
8	Semaine de la santé	Communauté de Communes Vienne et Gartempe	41 000 €	Maxi : 1 000 €		SANTE
9	Réalisation d'une étude stratégique territoriale sur l'organisation de l'offre de soins et des problématiques de santé (CLS)	Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou	30 000 €	50% d'un plafond de 50 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
10	Étude sur le potentiel de la création d'activité autour de la silver économie	Sud-Vienne	45 000 €		AAP	SANTE
Projet en amorçage						
	> Mailer le territoire en maisons de santé (Valdivienne, Civaux, Gençay)					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2.4 : Faciliter la mobilité en adaptant l'offre de transport en commun et en développant des transports propres :						
Projets en amorçage						
	> Création d'un pôle multimodal à Lussac-Les-Châteaux, salon sur les mobilités électriques et mobilités en zones rurales					MOBILITE TERRITORIALE / AIDES AUX ENTREPRISES
Axe 3 : Faire du vivre ensemble un levier de la dynamique local et de l'identité du territoire						
3.1 : Soutenir la filière culturelle Marqueur fort du territoire et levier de développement économique, son soutien passe par une aide à sa structuration, notamment par une mise en réseau de l'offre, l'appui aux structures de diffusion et au maillage en équipements						
Projets en amorçage						
	> Mise en réseau de l'offre des structures culturelles (MJC), soutien aux programmes de diffusion culturelle majeurs (Compagnies, saisons, festivals...), Réhabilitation de la MJC Claude Nougaro, création de scène de proximité à Montmorillon, d'un théâtre de verdure à Valdivienne...					CULTURE
Ingénierie du contrat : Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique, d'attractivité et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Ce financement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.						
Chef de projet territorial - animation du contrat Chef de projet économie-emploi-formation Chargés de mission thématiques préférentielles du contrat ("tourisme")	Communautés de Communes Vienne et Gartempe et Civraisien en Poitou	0,5 ETP 1 ETP 1 ETP	maxi : 15 000 € pour 1/2 ETP maxi : 30 000 € pour 1 ETP maxi : 30 000 € pour 1 ETP	Année 2018		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
LEADER						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales		Engagement des opérations en CP		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER